



Bulletin d'inscription à retourner avant le 10 Août

Circuit Pau Arnos

Démonstrations 17 et 18 Août 2019

Side-Cars et Motos Sport et Course jusqu'à 1990

PILOTE		PASSAGER SIDE-CAR	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Adresse		Adresse	
Code Postal		Code Postal	
Ville		Ville	
Tél :	e-mail :	Tél :	

	Marque	Type	Cylindrée	Année
Moto(s)				
Side-Car				

OBLIGATOIRE : N° de Tél de personne à prévenir en cas d'accident

Le montant de l'inscription comprend
La participation à 8 manches de 20 minutes
Apéritif Concert le Samedi soir

(Assurance individuelle accident : Capital décès, Invalidité permanente >à 5% ou totale : 15000€)

Joindre : photocopie Permis de Conduire, licence éventuellement et photo moto, Règlement Général, Bulletin d'inscription, datés et signés, une enveloppe timbrée a votre adresse.

Tout dossier incomplet ne pourra être accepté et sera renvoyé.

Le chèque doit être établi au nom du : **Toulouse Motos Classic** et adressé à :
Mr Michel Zentkowski a Micas Liers 09320 Massat (remis à l'encaissement le 10 Août)
Tel : 06 51 04 17 55

INSCRIPTIONS AVANT LE 5 AOUT	INSCRIPTIONS APRES LE 5 AOUT CLOSES LE 10 AOUT Pas d'inscriptions sur place
180 € SOLO / 185 € SIDE-CAR	190 € SOLO – 195 € SIDE-CAR

Inscriptions	Nombre	Prix	Montant
Pilote Solo	1		
Pilote et passager Side-Car	1		
Tee shirt Taille : S M L XL XXL 3XL		10 €	
		Total	

Je reconnais avoir accepté et pris connaissance du règlement intérieur à retourner signé et joint à la présente

Nom du Signataire _____

Signature précédé de la mention » lu et approuvé »



REGLEMENT GENERAL A LIRE ATTENTIVEMENT

- 1) Les « démonstrations » de Toulouse Motos Classic organisées les 17 et 18 Août 2019, donnent la possibilité aux participants de rouler sur le circuit de Pau Arnos au guidon de leur moto ancienne ou side-car, après que leur demande d'inscription ait été validée par l'organisateur.
Tout désistement signifié par lettre après le 10 août 2019, ne pourra faire l'objet de remboursement, le tampon de la poste faisant foi.
- 2) L'organisateur reste souverain dans le choix des véhicules admis ou non et peut refuser la participation de machines jugées dangereuses, présentant des anachronismes, ou ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, sans justifier sa décision et sans remboursement du droit d'inscription.
- 3) Ne seront admis à prendre la piste que les véhicules ayant subi les vérifications techniques et les pilotes régulièrement inscrits. Béquilles enlevées ou solidement attachées, parties en saillie protégées, bouchons vidange freinés, phares et feux revêtus de film plastique, poignées de gaz libres, pneus et freins en bon état. **BAC A HUILE SOUS CARTER MOTEUR pour les 4 temps.**
- 4) Les motos seront regroupées par catégories, définies par l'organisateur tenant compte de l'âge, de la puissance et du genre des motos.
- 5) Ne seront admis que les conducteurs majeurs, titulaires d'un permis de conduire correspondant à la moto pilotée ou les mineurs de plus de 14 ans pour les catégories 50 cm3, sous réserve d'une autorisation écrite du représentant légal.
- 6) Les participants aux démonstrations déclarent ne souffrir, à leur connaissance, d'aucune maladie ou handicap de nature à exposer leur propre sécurité ou celle des autres participants.
- 7) Les participants sont tenus de porter un casque intégral homologué jet et modulables interdits), des gants de bonne qualité, des bottes de cuir ainsi qu'une tenue de cuir offrant une bonne protection en cas de chute.
- 8) Toute notion de compétition ou de vitesse est formellement exclue et tout chronométrage interdit. L'attitude des pilotes doit respecter cet état d'esprit et chacun doit impérativement surveiller ses arrières, limiter son allure, tenir compte des motos les plus lentes et respecter la signalisation présentée par les commissaires de piste. L'organisateur exclura immédiatement et sans avertissement, pour toute la durée de la manifestation, tout pilote jugé dangereux.
- 9) Les motos entrent en piste par catégorie à l'appel de l'organisateur, après passage en pré-grille. L'accès à la piste et à la voie des stands est interdit aux accompagnateurs et aux spectateurs.
- 10) Seuls les side-cars peuvent embarquer un passager et sont soumis aux mêmes impératifs que les pilotes.
- 11) **Les pilotes devront obligatoirement assister en totalité au briefing.**
- 12) La manifestation est garantie conformément aux obligations légales. Il appartient à chaque participant de pourvoir personnellement à la garantie des risques non prévus.
- 13) Pour la sécurité de tous, la circulation des mini motos, des chiens non tenus en laisse, des enfants à vélo est interdite dans l'enceinte du paddock ainsi que les **essais des machines des concurrents** Tous autres déplacements devront se faire à allure réduite 20km/h maxi.
- 14) Les pilotes et passagers side-cars acceptent les conditions d'assurance individuelle accident incluse dans le montant de l'inscription.
- 15) **Bruits** : La mise en marche des moteurs est interdite avant 8 heures et après 19 heures. **102 décibels**
- 16) Cette manifestation se déroule de façon amicale et les participants sont invités à en respecter l'ambiance conviviale. Du fait de sa présence chaque participant accepte sans réserve les articles du présent règlement et les directives données par les organisateurs. En conséquence, le non-respect de celui-ci peut entraîner l'exclusion de la machine et ou du participant, sans remboursement des frais d'engagement, l'organisateur étant seul juge de ses décisions qui sont sans appel.
- 17) **Les dégâts sur la piste**, perte d'huile avec épandage d'absorbant, incendie avec utilisation d'extincteurs, dégradations des protections de sécurité, et dans les parkings, trous dans le goudron, endommagement des clôtures, sanitaires, etc. seront facturés par l'organisateur au pilote ou participant, responsable des désordres, au tarif de remise en état.

Faire précéder votre signature de la mention « lu et approuvé »

LOCATION DE BOX



Nous disposons cette année de plusieurs box de 7 m x 12 m et de 8m x 4m au prix respectif de 150 euros et 120 euros avec une caution de 200 euros qui vous sera restituée lors de votre départ après état des lieux ne faisant apparaître aucune dégradation ni salissures

Retourner bulletin de réservation ci-dessous et établir chèque de caution au nom de TOULOUSE MOTOS CLASSIC Adressé à M Zentkowski a Micas Liers 09320 Massat

Les box mis a disposition seront attribués en fonction de la date de réception de la demande



BULLETIN DE RESERVATION DE BOX

Nom	7mx12m	8mx4m
Prénom	150 euros	120 euros

Ci-joint chèque à l'ordre de TOULOUSE MOTOS CLASSIC